



© HANON

Les échos de

Saint-Cast Le Guildo



tour de france
à la **voile**

GRAND VILLAGE
ANIMATIONS
OUVERT À TOUS,
SUIVI LIVE DE
LA COURSE,
JEUX, CONCERTS,
ENTRÉE GRATUITE

SAINT-CAST-
LE-GUILDO

VILLE ÉTAPE

DU 10 JUILLET AU 11 JUILLET 2012

www.tourvoile.fr

www.saintcastleguildo.com

N°
44

NUMÉRO DOUBLE
SPÉCIAL ÉTÉ 2012

juillet-août 2012

Mairie de Saint-Cast le Guildo

Hôtel de Ville
2 bis, rue de la colonne
22380 st-CAST-LE GUILD
TÉL. : 02 96 41 80 18
FAX : 02 96 41 98 08

mairie@saintcastleguildo.fr

Horaires d'ouverture :
Lundi : 9 h-12 h et de 14 h-16 h
du mardi au vendredi :
9 h-12 h et 14 h-17 h.

SOMMAIRE

Édito	p 2
P.L.U et Grands projets	p 3
État civil	p 6
Permis de construire	p 6
Les infos municipales	p 7
Urbanisme	p 10
Patrimoine : La Chapelle Sainte Blanche	p 11
Zones humides	p 12
Communiqué juillet Com Com Pays de Matignon	p 13
Infos pratiques	p 14
Résultats élections législatives	p 17
Actualité des associations	p 18
Grand quiz	p 19
Festivités	p 20

DIRECTEUR DE
LA PUBLICATION :
Jean FERNANDEZ

COMITÉ ÉDITORIAL :
M. Jean François GIRARD
M^{me} Catherine
FOUCAULT-COULIBALY,
M^{me} Marie-Noëlle BRIENT,
M^{me} Agnès DURAND,
M^{me} Annie LEBLANC

CONCEPTION GRAPHIQUE
ET MISE EN PAGE :
RAYURES ET POINTILLÉS
Le Kerpont - 22130 ST-LORMEL
Tél. : 02 96 80 49 44
E-Mail : liletooo@wanadoo.fr

IMPRESSION ET FAÇONNAGE :
Imprimerie PEIGNE
22100 DINAN
Tél. : 02 96 39 22 17
Fax : 02 96 85 42 27

Photo de couverture :
Réadaptation de l'affiche
du Tour de France à la voile
Dépôt légal imprimerie 2005



Le mot du maire



Édito

Madame, Monsieur,

**L'été, c'est maintenant.
Comme chaque année à cette période,
Saint-Cast Le Guildo va changer de dimension.**

Castins et Guildocéens, se préparent à accueillir familles, amis et hôtes pour quelques heures, quelques jours, quelques semaines. L'Office du Tourisme, le Comité des Fêtes et toutes les Associations sont mobilisées, une nouvelle fois, pour proposer à nos visiteurs des vacances les plus festives et agréables possibles.

Bienvenue à toutes et à tous !

Traditionnellement, le numéro des Echos d'été fait le point sur l'actualité locale :

Le futur terrain de « Pierre & Vacances » est clos. Ces grilles sont le symbole de l'avancement significatif de ce projet et synonymes du développement de la station. Comme prévu et suite au vote du Conseil Municipal en date du 12 avril, la société Pierre & Vacances est propriétaire du terrain depuis le 13 juin. Une clause résolutoire prévoit qu'en cas de non-réalisation de 50 % des ventes, le 31 décembre 2012 au plus tard, les terrains redeviendront propriété communale.

La commune poursuit sa marche vers l'avant :

Des panneaux de chantier illustrent notre volonté de développement.

Vous pourrez en découvrir un derrière la mairie, site de la future école publique.

Un autre, au lotissement de « Bel Air » au Guildo, où seront implantés 12 logements.

Un troisième, enfin près de la salle d'Armor indiquant sa future rénovation.

Les travaux commenceront en septembre sur ces trois opérations.

Vous trouverez, dans les pages suivantes, un point plus précis sur chacun de ces trois projets. Le lecteur attentif pourra déceler les quelques écarts entre la presse municipale et la presse quotidienne.

C'est peut-être la dimension « Urbanisme » qui actuellement vous préoccupe ; c'est pourquoi je voudrais m'y attarder quelques instants.

Le P.L.U arrêté au Conseil Municipal du 12 avril 2012, imposé par les services de l'état dans le cadre strict des lois SRU, Littoral et Grenelle fera l'objet d'une enquête publique fin août, début septembre. Je vous invite fortement à faire connaître votre point de vue.

Le nouveau PLU a été entériné par une majorité lors d'un vote du CM s'inscrivant ainsi dans la légalité. Il nous semblait cependant qu'un cadre moins contraignant aurait pu être proposé. Malgré de nombreux échanges avec les services de l'état, nous n'avons pas obtenu satisfaction

et nous nous sommes conformés aux directives officielles.

Toujours dans le cadre de la légalité nous sommes et resterons fidèles :

• À nos convictions

Faire de Saint-Cast Le Guildo, une cité pour vivre et réussir : mon slogan de 2008 est plus que jamais d'actualité !

• À notre pragmatisme

Tenir compte de la réalité et rester raisonnable

• À notre volonté d'accueillir

C'est dans cet esprit que les deux projets de logements sociaux : le lotissement « Terre d'Émeraude » à Saint Cast et le lotissement de « Bel Air » au Guildo ont été élaborés.

Je rappelle que contrairement aux déclarations faites dans la presse locale, Saint Cast le Guildo est prête à accueillir tous ceux qui souhaiteraient habiter dans notre commune.

• À notre volonté de respecter la loi

La loi du littoral s'applique. C'est une bonne loi même si des aménagements doivent être inscrits au programme de travail de la nouvelle Assemblée Nationale.

Bon été, bonnes vacances à tous et à chacun.

Jean FERNANDEZ
Maire de Saint-Cast Le Guildo



Le dossier du mois : Urbanisme et Grands projets

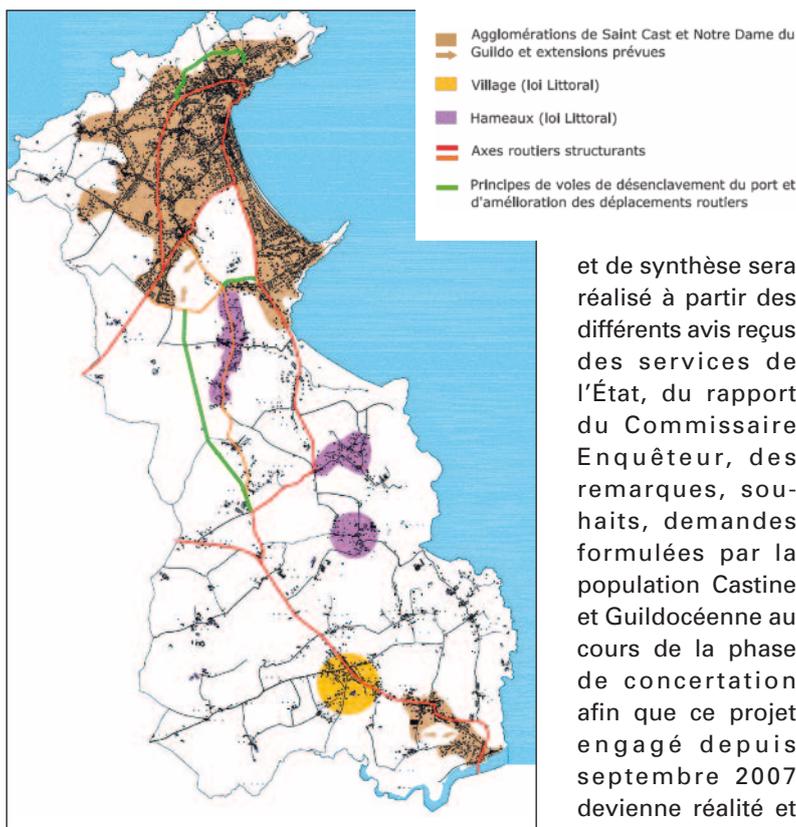
PLAN LOCAL D'URBANISME

Le Plan Local d'Urbanisme a été arrêté par le Conseil Municipal du 12 avril 2012. En phase avec le Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) il intègre une législation de plus en plus contraignante :

- La loi Littoral qui organise l'extension de l'urbanisation en continuité avec les agglomérations et les villages existants,
- La loi SRU qui impose de réduire la consommation des espaces non urbanisés en favorisant la densification raisonnée des espaces déjà urbanisés tout en respectant la diversité des fonctions urbaines que sont l'habitat, l'emploi, les équipements et la mixité sociale,
- Les lois Grenelle 1 & 2 qui

donnent priorité à la gestion économe de l'espace et à la densification pour lutter contre le changement climatique.

Comme l'exige la procédure, le projet de PLU a été transmis pour avis à tous les services de l'État concernés (Personnes Publiques Associées) et le Tribunal Administratif a été saisi pour désigner le Commissaire Enquêteur en charge de l'enquête publique qui se déroulera du 13 août au 14 septembre 2012.



et de synthèse sera réalisé à partir des différents avis reçus des services de l'État, du rapport du Commissaire Enquêteur, des remarques, souhaits, demandes formulées par la population Castine et Guildocéenne au cours de la phase de concertation afin que ce projet engagé depuis septembre 2007 devienne réalité et soit approuvé par le Conseil Municipal fin 2012 ou début 2013.

LES GRANDS PROJETS



I – ÉCOLE

Les travaux de la future école publique débutent début septembre 2012 sur le terrain derrière la mairie. Elle comporte trois classes élémentaires et une classe de maternelle pour une ouverture fin 2013. La gar-

derie et le restaurant scolaire seront installés soit à l'école « Alain SAVARY » soit à l'école « Les Hortensias ». Une réflexion sur la rénovation de ces locaux sera engagée à la rentrée. (voir article dans journal n° 36 d'octobre 2011) --->



Le dossier du mois : les grands projets de Saint-Cast Le Guildo (suite)



Le 23 mai 2012 : pose de la 1^{ère} pierre

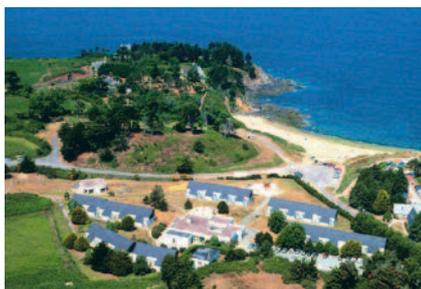
II – LOTISSEMENTS SOCIAUX

- « Terre d'Émeraude » à St-Cast : ce lotissement créé avec l'opérateur « HLM La Rance » a été livré fin 2010 (5 logements en location).
- « Bel Air » au Guildo : ce lotissement créé avec l'opérateur « Côtes d'Armor Habitat » (12 logements en location et 4 en accession à la propriété, 1 vendu et 2 négociations en cours).

Lot de 400 m² pour 80 €/m². (voir article dans journal n° 35 de septembre 2011)

III - V.V.F. (Village Vacances Familles)

Après appel d'offres, la Délégation de Service Public a été renégociée avec V.V.F. pour 20 ans pour l'équipement de la Mare.



Une profonde rénovation sera faite sur les trois prochaines années pour en faire un équipement modernisé. (voir article dans journal n° 38-décembre-janvier 2012)

IV – SALLE D'ARMOR

Phase 1

Il s'agit de la réhabilitation de la salle des fêtes proprement dite. Les travaux commenceront avant la fin de l'année.

Phase 2 - Auditorium

Le projet architectural est prêt. Les travaux ne s'engageront qu'à réception du financement par la vente des terrains à « Pierre & Vacances ».

V – RÉSIDENCE DE TOURISME

La commercialisation a été ouverte le 6 avril 2012 pour 66 logements en immeuble et 24 en maisons.

Le calendrier fiscal (Loi « Censi Scellier Bouvard ») ouvre des opportunités aux Investisseurs jusqu'à la fin de l'année 2012.

À ce jour, plus d'une dizaine de logements est vendue.

La décision définitive de l'opération sera prise par « Pierre & Vacances » fin 2012 au vu de la commercialisation atteinte à cette date.

Une grande partie du terrain étant d'ores et déjà réservée à la résidence, le marché estival traditionnel



nel a été déplacé Rue Yves Dumanoir et Boulevard de la Mer.

(voir article dans journaux n° 40 mars 2012 + n° 41 avril 2012)

Pierre & Vacances effectuera pendant l'été un comptage des véhicules sur ce secteur afin de prendre en compte le flux existant et celui généré par la venue de 400 résidents supplémentaires. Les propriétaires des résidences seront consultés sur le projet de circulation.

VI – STATION D'ÉPURATION

Le curage de la lagune du Guildo a été fait.

Nous travaillons sur le projet d'une station au Guildo ainsi que sur une extension sur Saint-Cast.

VII – RÉSIDENCE SENIORS

Cette opération reste un projet privé. Elle nécessite des Investisseurs non trouvés à ce jour.

Par ailleurs, ce projet doit rentrer dans le cadre public du Plan Départemental de Dépendance.

En tout état de cause, le

Plan Local d'Urbanisme a réservé une zone pour ce type d'équipement.

À cet égard, certains ont pu lire dans la presse locale que cette opération était prévue Place Charles de Gaulle, c'est une erreur.

D'autre part, la réflexion sur la rénovation et l'extension de l'EHPAD est en cours.

VIII – LE PORT



L'aire de carénage a été inaugurée le 15 juin 2012. La question actuelle tourne autour de l'aménagement des terre-pleins pour lequel un recours a été déposé. Le juge a considéré que le terre-plein des Vallets est un espace urbanisé en continuité avec l'agglomération de Saint-Cast le Guildo.

Par contre le terre-plein de Canevez n'est pas un espace urbanisé. En conséquence il ne sera autorisé que des constructions et



Le dossier du mois : les grands projets de Saint-Cast Le Guildo (suite)

installations nécessaires à des services publics ou à des activités économiques exigeant la proximité immédiate de l'eau.

IX – CHAMP D'ÉOLIENNES

Le Gouvernement a décidé en mars 2012 la création de trois champs d'éoliennes dont l'un dans la baie de Saint-Brieuc pour 500 MW (méga-watts).

Saint-Cast le Guildo est candidate pour exercer la fonction de « base arrière » (maintenance, logistique, etc). Saint-Quay Portrieux et Erquy sont également sur les rangs !

X – ZONE CONCHYLICOLE

Dès que le PLU sera approuvé par le Conseil Municipal la procédure d'extension de la zone Conchylicole sera initiée.

Les contraintes légales sont importantes :

- Zone insérée dans les Espaces et Milieux Littoraux Remarquables (NL) de la commune au sens de la loi Littoral,

- Zone bordée par des Espaces Boisés Classés à conserver (EBC) au sens des lois Grenelle 1 & 2,
- Zone insérée dans un site Natura 2000.

La première phase de cette opération consistera à faire réaliser par un bureau d'études spécialisé une étude d'impact qui portera sur :

- l'étude de la faune et de la flore existantes sur la zone d'extension prévue,
- la présence éventuelle de zones humides,
- l'étude des moyens de traitement des effluents actuellement en place et de leur capacité à absorber le surcroît d'activité.

Ceci afin de connaître très précisément si des mesures compensatoires doivent ou peuvent être mises en place et si des équipements supplémentaires doivent être prévus. Dans l'hypothèse où cette étude montre que l'extension est possible, la deuxième phase portant sur la modification du plan de zonage pourra être engagée avec le support d'un bureau d'étude spécialisé en urbanisme.

XI - AUTRES PROJETS

1. Les locaux de l'Office du Tourisme seront réhabilités au même endroit Place Charles de Gaulle. Les études sont en cours.

2. Services Techniques

Contrairement à ce qui a pu être écrit ici ou là, il n'est pas

question d'agrandir les locaux de ces services.

3. Église de Saint-Cast



Une première phase de travaux est engagée pour la rénovation de la charpente /couverture. Rénovation en trois tranches. (voir article dans journal n° 42- mai 2012)

4. Église du Guildo



Une expertise a été conduite pour identifier la gravité des dommages et pour procéder au soutènement nécessaire. L'Église est sauvée et les travaux nécessaires se programmeront au fil des budgets prochains.

(voir article dans journal n° 32 de mai 2011)

5. Rue du Port

Elle reste fermée pour des raisons de sécurité. Suite à des avis contradictoires donnés par des experts, on ne peut prendre aucun risque (les assurances ne nous couvriraient pas). Il semblerait néanmoins qu'un consensus soit à portée de main.

À l'heure de la mise sous presse du journal, rien de définitif n'est acté..

6. Zone 15 NA

L'école ayant été déplacée, le terrain est devenu disponible. Des discussions sont en cours avec divers promoteurs.

7. Équipement sportif

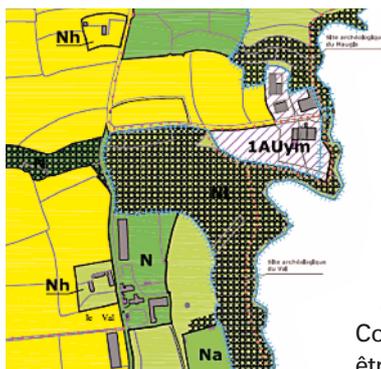
NOUVEAU : DESTINATION SPORT EN PLEIN AIR !

Un terrain dédié aux jeunes de notre commune et vacanciers : demandé par les jeunes de Saint-Cast Le Guildo, lors d'une réunion le 19 nov. 2011, un terrain multisports sera implanté prochainement sur la commune. Particulièrement prisé par un public d'adolescents souhaitant pratiquer un sport collectif sur un terrain de petite taille, cette structure, dont l'emplacement n'est pas encore définitivement arrêté, permettra la pratique du basket, du volley et du foot. Gageons que cet équipement leur permettra de s'épanouir dans un espace qui leur sera consacré.

XII - FINANCEMENT

La situation des finances de la ville est bonne mais elle reste fragilisée par le développement potentiel lié à l'affaire DEXIA (coût pour l'année 2012 des intérêts à payer : 543 811,11 €). Pour autant, depuis deux ans, la Commune s'est quasiment interdit des recours à l'emprunt de manière significative.

Jean FERNANDEZ - Maire





ÉTAT CIVIL

Naissances, Mariages et Décès

LORSQUE L'ENFANT PARAÎT :

- **Le 2 juin 2012** : Noa VITEL - 7 rue de la Résistance

POUR LE MEILLEUR :

- **Le 25 mai 2012** : Servane MARION et Benjamin HAYCRAFT
25 rue de la Colonne
- **Le 2 juin 2012** : Corinne GUEHENNEUC et Régis QUEFFEULOU
31 rue des Rochettes
- **Le 8 juin 2012** : Mrion NOYALET et Aymeric VASSEUR
22 Bis Boulevard de la Côte d'Emeraude

- **Le 8 juin 2012** : Anne Laure GROUAZEL et Alexis LEMAITRE
7 rue de Lesrot
- **Le 16 juin 2012** : Laura TROTEL et Laurent FROTIN
5 rue de la Bassière

ILS NOUS ONT QUITTÉS :

- **Le 13 mai 2012** : Paulette GOUGEON-FOUBERT
81 ANS – EHPAD – Saint-Cast
- **Le 6 juin 2012** : Fernande LETERTRE veuve VIGNIA
87 ans – EHPAD – Saint-Cast
- **Le 7 juin 2012** : Jacques GARRY
rue de Ste Brigitte, les Champs Biotins - 64 ans



PERMIS de CONSTRUIRE

- **PC 09C0128 modificatif** accordé le 25/05/2012 à M. et M^{me} FRERET Pascal, 37 bis, rue des Nouettes, pour diminution de l'emprise au sol, modification de la toiture au droit du garage, augmentation de la surface au sol du bâtiment annexe.
- **PC 10C0026 modificatif** accordé le 23/05/2012 à la SNC SAINT-CAST LE GUILDO LOISIRS (PIERRE & VACANCES), Bd de la Vieuxville, pour modification de l'implantation de l'immeuble, de la piscine et des maisons; diminution du nombre d'appartements (90 au lieu de 103); modification de l'aspect de la maison groupe 2; diminution du nombre de places de stationnement (95 au lieu de 103); construction de celliers
- **PC 10C0082 modificatif** accordé le 31/05/2012 à M. et M^{me} RENOARD Ange, rue de la Comté, pour diminution hauteur de fenêtre, hauteur sous linteaux, création d'un œil de boeuf
- **PC 12C0026** accordé le 23/05/2012 à M. et M^{me} ROZE Jean-François, 35 bis, rue de Penthièvre, pour la construction d'une maison individuelle
- **PC 12C0038** accordé le 15/05/2012 à M. et M^{me} BAROUGIER Jean-François, 50, rue des Nouettes, pour l'aménagement et l'extension d'une habitation existante
- **PC 12C0040** accordé le 05/06/2012 à SCI GUITHONO, Z.A. Haute Lande, pour l'extension d'un atelier et création d'un préau
- **PC 12C0045** accordé le 05/06/2012 à M. et M^{me} BELLEC André, 5, allée des Roseraies : extension d'une maison d'habitation
- **DP 12C0030** accordée le 22/05/2012 à M. GUILLAUME DE SAUVILLE DE LA PRESLE Bruno, 47, boulevard de la Garde, pour remplacement fenêtres opaques par des translucides et lisse en bois par un muret + grillage
- **PC 12C0047** accordé le 24/05/2012 à M. BOURGOGNE Alain, 12, rue de la Colonne : construction d'une maison individuelle
- **DP 12C0050** accordée le 16/05/2012 à M. VALLETEAU Arnaud, 12, rue de la Bassière, pour la pose de 3 velux
- **DP 12C0051** accordée le 17/05/2012 à M. et M^{me} DUNN Malcolm, 11, rue de la Corbinais, pour la pose d'un abri de jardin
- **DP 12C0053** accordée le 22/05/2012 à M. LORIOT Denis, 56, avenue de Pen-Guen, pour la pose d'une clôture
- **DP 12C0055** accordée le 22/05/2012 à M. VIE Patrice, 38, boulevard de la Mer, pour une clôture
- **DP 12C0057** accordée le 15/05/2012 à M. PILLET Vianney, 1, rue des Nouettes, pour une clôture
- **DP 12C0058** accordée le 25/05/2012 à M^{me} USIETO Brigitte, 2, rue de la Côte Fercot, pour une clôture
- **DP 12C0059** accordée le 21/05/2012 à M. et M^{me} DUNN Malcolm, 11, rue de la Corbinais, pour rénovation d'une ancienne remise
- **DP 12C0060** accordée le 25/05/2012 à M. BOURGE Hervé, rue de Sainte Brigitte, pour le bardage du pignon Nord
- **DP 12C0061** accordée le 23/05/2012 à M. GODRON Arnaud, 18 bis, boulevard de la Garde, pour la pose d'un abri de jardin
- **DP 12C0063** accordée le 25/05/2012 à M^{me} HOMMEY Geneviève, 23, rue de la Ville Pichet, pour la pose de 2 velux
- **DP 12C0065** accordée le 25/05/2012 à M. LAMBALLAIS Thierry, rue de la Noë, pour une clôture
- **DP 12C0067** accordée le 25/05/2012 à M. BARBE Pierre-Michel, 2, boulevard de Penthièvre, pour la construction d'un mur de clôture, pose d'un portail et portillon



Informations Municipales (CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 29 MAI 2012)

(Pour avoir une information complète, consulter l'affichage en mairie)

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 29 MAI 2012

FINANCES :

1. TARIFS COMMUNAUX: (détails consultables sur le site « Flash-Infos »)

- PISCINE
- TAXE DE SÉJOUR 2013
- TARIFS SCOLAIRES APPLICABLES A COMPTER DU 1^{er} SEPTEMBRE 2012
- TARIFS CUISINE CENTRALE – TARIFS APPLICABLES A COMPTER DU 1^{er} SEPTEMBRE 2012 (ANNÉE SCOLAIRE 2012/2013)
- TARIFS PORTUAIRES
- CIMETIÈRE
- LOCATION DE SALLE GALERIE DU PORT

2. CHOIX DU TRANSPORTEUR POUR LES ÉCOLES – ANNÉE SCOLAIRE 2012/2013 :

Le Maire, informe le Conseil Municipal qu'un appel d'offres a été lancé auprès de la Compagnie Armoricaine de Transports de Dinan, des Établissements LE VACON de Lamballe et de la Compagnie ROUILLARD de Saint Briec en vue d'assurer le transport des élèves de la Commune durant l'année scolaire 2012/2013 :

- à la piscine de Saint-Cast Le Guildo
- au centre nautique de Saint-Cast Le Guildo
- au festival du Rire de Matignon
- au cinéma Eden de Saint-Cast Le Guildo

Il propose de retenir la C.A.T. (Compagnie Armoricaine des Transports) de Dinan qui a fait les meilleures propositions tarifaires.

	St-Cast	Le Guildo
Piscine	43,50 €	46,50 €
Centre Nautique (séances de Voile)	43,50 €	46,50 €
Festival du Rire	58 €	56 €
Cinéma EDEN (Noël)	43,50 €	46,50 €

Le CONSEIL MUNICIPAL VALIDE

3. DÉCISIONS MODIFICATIVES - ANNÉE 2012

A) – BUDGET COMMUNE – N° 1

Suite à l'exposé de Madame MICHEL, Adjointe chargée des finances :

- DÉCIDE de modifier les crédits suivants du Budget COMMUNE pour l'année 2012 :

SECTION INVESTISSEMENT

Dépenses

- Programme 155 Article 2313 – « constructions 2^e tranche cavurne » + 12000,00 €
- Programme 144 Article 2313 – « Rénovation salle d'armor » - 12000,00 €

B) – BUDGET PORT – N° 2

Suite à l'exposé de Madame MICHEL, Adjointe chargée des finances :

- DÉCIDE d'ouvrir les crédits suivants du Budget PORT pour l'année 2012 :

SECTION INVESTISSEMENT

Dépenses

- Programme 15 Article 2313 – « constructions aire de carénage » - 20000,00 €
- Programme 20 Article 2188 – « autres immob corporelles Matériels » + 20000,00 €

PERSONNEL :

4. ADOPTION DU PLAN DE FORMATION DU PERSONNEL – ANNÉE 2012

5. INDEMNITÉ DE PERMANENCE ALLOUÉE AUX RESPONSABLES DE SERVICES :

Le Maire propose d'instituer l'indemnité de permanence qui correspond à l'obligation, hors astreinte, faite à un agent de se trouver sur son lieu de travail habituel, ou un lieu désigné par son chef de service, pour nécessité du service. Cette indemnité ne sera utilisée que si besoin est.

- ÉMET un avis favorable à la création de l'indemnité de permanence allouée aux responsables de services.

6. AUGMENTATION DE LA DURÉE HEBDOMADAIRE DE SERVICE DE DEUX ADJOINTS TECHNIQUES DE 2^e CLASSE A TEMPS NON COMPLET - À COMPTER DU 1^{er} JUIN 2012 :

Le Maire propose au Conseil Municipal d'augmenter de deux heures la durée hebdomadaire de service de deux Adjointes Techniques de 2^e classe à temps non complet. La modification de la durée hebdomadaire de ces agents s'effectuera comme suit :

- pour l'un : augmentation du temps consacré au ménage de l'Hôtel de Ville
- pour l'autre : nouvelle mission consistant à l'entretien des parties communes des logements saisonniers du Guildo.



Informations Municipales (CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 29 MAI 2012)

(Pour avoir une information complète, consulter l'affichage en mairie)

7. MODIFICATION PÉRIODE D'AFFECTATION DU POSTE DE SAISONNIER AU SERVICE DE LA POLICE MUNICIPALE POUR LA SAISON 2012

Le Maire demande au Conseil Municipal de modifier la période d'affectation de l'auxiliaire saisonnier au service de la Police Municipale, à savoir du 18 juin 2012 au 5 septembre 2012, afin de maximiser sa disponibilité pendant la haute saison.

TRAVAUX :

8. TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC - SDE - EFFACEMENT DE RÉSEAUX BT/EP/FT :

a) - RUE DE LA MARE

Monsieur Gérard VILT, Adjoint au Maire, rappelle qu'il a été demandé au Syndicat Départemental d'Électricité de réaliser l'effacement des réseaux et de l'éclairage public, dans le cadre de la rénovation du VVF.

Après pré-étude, le chiffrage des travaux, réalisé par le S.D.E, se décompose comme suit :

Travaux d'effacement de réseau basse tension : 51 000 € TTC. Participation de la commune 12 750 € TTC.

Travaux d'éclairage public 28 000 €.

Participation de la commune 14 000 € TTC.

Travaux de génie civil téléphonique 21 500 € TTC.

Travaux de câblage téléphonique 2 200 € HT.

LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE

b) - RUE DE LA BATAILLE ET RUE DE BRIE

Monsieur Gérard VILT, Adjoint au Maire, rappelle qu'il a été demandé au Syndicat Départemental d'Électricité de réaliser l'effacement des réseaux et de l'éclairage public, dans le cadre de la construction de la résidence « Cap Armor » (Pierre & Vacances).

Après pré-étude, le chiffrage des travaux, réalisé par le S.D.E, se décompose comme suit :

Travaux d'effacement de réseau basse tension : 100 000 € TTC. Participation de la commune : 25 000 € TTC.

Travaux d'éclairage public : 55 000 €.

Participation de la commune : 27 500 € TTC.

Travaux de génie civil téléphonique 12 500 € TTC.

Travaux de câblage téléphonique 700 € HT.

LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE

9. RÉSEAU D'EAUX USÉES - RÉHABILITATION - PROGRAMME PLURIANNUEL

Monsieur VILT, adjoint en charge des travaux, informe que dans le cadre de la construction de la station d'épuration

du Guildo et de l'amélioration de la filière boue au Sémaphore, il est nécessaire de réduire les eaux parasites.

Pour cela des travaux de réhabilitation, soit par l'intérieur, soit par ouverture de tranchée, devront être réalisés afin de diminuer le volume parasite arrivant aux stations.

Il demande au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à lancer une consultation pour ces travaux de réhabilitation.

LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE

10. RÉSEAU D'EAUX USÉES - REMISE A NIVEAU DES TAMPONS - 1^{RE} TRANCHE

Monsieur VILT, Adjoint chargé des travaux, informe que suite aux réfections de différentes voies sur la Commune, il apparaît nécessaire de procéder à une remise à niveau des tampons du réseau d'eaux usées.

Il demande au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à lancer une consultation pour ces travaux.

AUTORISE Monsieur le Maire à lancer la consultation et à signer les pièces afférentes au marché concernant la remise à niveau des tampons d'eaux usées.

LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE

11. TRAVAUX DE RÉHABILITATION ET D'ÉTANCHEIFICATION DU RÉSERVOIR DE LA ROCHEVEN

Monsieur Gérard VILT, Adjoint au Maire, informe l'Assemblée que suite à un constat de l'état intérieur de la cuve du réservoir d'eau potable de la Rocheven par nos services et l'exploitant du réseau, il apparaît nécessaire de réaliser des travaux de réhabilitation et d'étanchéification de la cuve. Il demande au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à lancer une consultation pour ces travaux de réhabilitation.

LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE

DIVERS :

12. DÉNOMINATION DU SQUARE AUTOUR DE LA COLONNE : « PLACE CHARLES-MAURICE GRIMALDI DE MONACO » :

Après avis du "Comité Consultatif en charge du Patrimoine Communal", Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de baptiser le square autour de la Colonne :

« Square Charles-Maurice Grimaldi de Monaco (1727-1798), Comte de valentinois, Seigneur de Beaucorps et de Saint-Cast lors de la bataille de Saint-Cast de 1758 »

LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE



Informations Municipales (CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 29 MAI 2012)

(Pour avoir une information complète, consulter l'affichage en mairie)

13. DÉNOMINATIONS DE VOIES – CHEMIN DES MOINES, CHEMIN DE LA RONCIÈRE, ALLÉE DE BEAULIEU, RUE DE LA LANDE MOISAN, RUE DE LA CROIX BASTE

CHEMIN DES MOINES : de la grève à l'embranchement avec la rue Saint-Jaguel et la rue Fercot : le prieuré de Saint-Jaguel s'y trouvait

Explication toponymique : chemin emprunté par les moines de l'abbaye de St-Jacut jusqu'au prieuré de Saint-Jaguel

• **CHEMIN DE LA RONCIÈRE** : de la rue de la Croix Chauvel à la rue de la Corbinais

Explication toponymique : près de l'ancien moulin qui se trouve sur le Guébriant

• **ALLÉE DE BEAULIEU** : de l'intersection de la rue des Longchamp à l'étang

Explication toponymique : proximité de l'étang

• **RUE DE LA LANDE MOISAN** : du Poteau à la rue du Longchamp (une allée Lande Moisan existe déjà : petite impasse donnant sur la future rue Lande Moisan)

Explication toponymique : située à l'emplacement du lieu-dit Lande Moisan sur le cadastre Napoléonien

• **RUE DE LA CROIX BASTE** : du carrefour de Rocheven à la rue de Longchamp (traversant les parcelles cadastrales 145, 148, 239, 261, 147, 261)

Explication toponymique : Correspondant au nom communément utilisé par les habitants du quartier : Baste correspond au nom de la croix qui a de tout temps été dans ce lieu (elle est actuellement près du château d'eau) figure sur le cadastre.

14. AUTORISATION SIGNATURE D'UNE CONVENTION TRIPARTITE ENTRE LE CONSEIL GÉNÉRAL, LA CCI ET LA COMMUNE DE SAINT-CAST LE GUILDO

Monsieur HERVE, Adjoint en charge des Affaires Portuaires, demande au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer une convention tripartite entre le Conseil Général, la C.C.I et la Commune de Saint-Cast le Guildo afin de définir et de répartir les responsabilités matérielles, réglementaires et financières des trois parties sur les voies portuaires ouvertes à la circulation générale du port départemental de Saint-Cast le Guildo.

LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE

15. AUTORISATION DE SIGNATURE DE RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION PASSÉE ENTRE LA COMMUNE ET MÉTÉO FRANCE RELATIVE A L'IMPLANTATION D'UNE STATION AUTOMATIQUE MÉTÉO AU SÉMAPHORE : Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 28 juin 2002 autorisant Météo France à implanter, dans le cadre du réseau Radôme, une station

automatique sur environ 150 m² issus de la parcelle cadastrée AC n° 204 au lieu-dit « Le Sémaphore » ; la convention arrivant à expiration le 1^{er} septembre 2012, Monsieur Gérard VILT, Adjoint au Maire, demande au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer le renouvellement de la convention annexée à la présente délibération qui prendra effet le 1^{er} septembre 2012 pour une durée de trois ans. La convention peut-être renouvelée tacitement (deux fois au maximum) pour une période équivalente.

LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE

16. AUTORISATION SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC VITAVOILE : Monsieur Yves HERVE, Adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal qu'il convient d'autoriser le Maire à signer une convention avec Monsieur DU COUEDIC Killian, gérant de VITAVOILE, l'autorisant à utiliser le point d'eau communal dans le cadre de son activité nautique sur la plage de Pen Guen pour la période du 1^{er} juillet au 10 septembre 2012.

LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE

LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE

17. AUTORISATION SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC ACCROBUNGY

Monsieur Yves HERVE, Adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal qu'il convient d'autoriser le Maire à signer une convention avec Messieurs CANTIN Boris et GAUTEUX Benoît, gérants de « ACCRO BUNGY », les autorisant à brancher leur structure au compteur électrique communal Bd de la Mer dans le cadre de leur activité de loisirs sur la Grande Plage pour la période du 2 juillet au 3 septembre 2012.

LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE

18. RENOUVELLEMENT DÉSIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL PORTUAIRE : Monsieur le Maire informe que le mandat des membres composant le Conseil Portuaire départemental arrive à échéance le 15 juin 2012. Il convient de procéder au renouvellement des membres de cette instance pour la période 2012-2017.

Il propose au Conseil Municipal de désigner des représentants.

LE CONSEIL MUNICIPAL DESIGNE les membres du Conseil Municipal au sein du Conseil Portuaire comme suit :

Représentant du concessionnaire « Plaisance » :
Titulaire : René LORRE Suppléant : Olivier COJEAN

Représentant du Conseil Municipal :
Titulaire : Yves HERVE Suppléant : Francis HEBANT



URBANISME

+ 30% DE CONSTRUCTIBILITÉ ? EXPRIMEZ-VOUS !

Du 17 septembre au 17 octobre 2012, la population de SAINT CAST LE GUILDO est consultée sur l'opportunité d'appliquer ou pas la loi sur l'augmentation des limites de constructibilité à SAINT-CAST LE GUILDO.



La loi du 20 mars 2012 augmente de 30% le maximum constructible d'un bâtiment, que ce soit sur le gabarit, la hauteur, l'emprise au sol ou le coefficient d'occupation des sols. Le conseil municipal peut refuser sa mise en application après avoir sollicité l'avis des habitants.

CONSULTATION DE LA POPULATION DE SAINT-CAST LE GUILDO

Afin de recueillir l'avis de la

population de SAINT CAST LE GUILDO sur l'opportunité d'appliquer ou pas les dispositions de la loi, et conformément à celle-ci, la commune met à disposition du public une note d'information sur les conséquences de son application. Du 17 septembre au 17 octobre 2012, la population est donc invitée à formuler ses observations sur un registre disponible à la Mairie de SAINT-CAST et à la Mairie annexe du Guildo aux jours et horaires habituels d'ouverture.

APRÈS LA CONSULTATION

À l'issue de la période de consultation et en prenant en compte les avis ainsi recensés, le conseil muni-

P.L.U. : POUR INFORMATION

Mise à l'enquête publique sur le projet du PLU

L'enquête se déroulera à la Mairie de SAINT-CAST LE GUILDO du 13 août au 14 septembre 2012 aux jours et heures habituels d'ouverture, soit de 9 h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 sauf le lundi (fermeture 16h00) et le samedi de 9h30 à 12h00.

Le Commissaire -enquêteur recevra en mairie :

- de 9h00 à 12h00 : Lundi 13 août, Mardi 21 août, jeudi 30 août
- de 9h30 à 12h00 : samedi 8 septembre
- de 14h00 à 17h00 : vendredi 14 septembre

Le Service Urbanisme

cipal décidera, soit de ne pas appliquer la majoration des droits à construire, soit de l'appliquer sur une partie ou sur la totalité du territoire.

Vous avez la possibilité de

déposer vos questions et remarques à l'adresse E-Mail dédiée suivante : urbanisme.saintcastleguildo@orange.fr

Francis HEBANT

Adjoint à l'urbanisme

FÊTE NATIONALE DU SAMEDI 14 JUILLET

10h45 : Rassemblement devant le monument aux Morts du Guildo - minute de silence
Dépôt de gerbe-sonnerie

11h15 : Réception à l'Hôtel de Ville de Saint-Cast Le Guildo et accueil des Saisonniers

Remise des décorations et Vin d'honneur

CÉRÉMONIE D'ANNIVERSAIRE DE LA LIBÉRATION DE SAINT-CAST

Vendredi 3 août

11h00 : Rassemblement au Monument de la Libération - Place de la Résistance

La veille, deux gerbes seront déposées par le Maire à la Stèle Jean LECORVE au lieu-dit « Le Poteau » ainsi qu'à la Stèle « LAMBALLAIS et COLIN » au lieu-dit « Buzantin ».



LA CHAPELLE SAINTE-BLANCHE

Tout le monde connaît les plages de Saint-Cast Le Guildo, son centre touristique, ses loisirs sportifs, nautiques et culturels, mais nous aimerions que l'ensemble des gens qui aiment Saint-Cast Le Guildo visitent le quartier de l'Isle qui est une petite merveille ! En tout les cas au détour des ruelles et venelles vous arrivez à la « Chapelle Sainte Blanche ».



ÉDIFIÉE SUR L'EMPLACEMENT D'UN ANCIEN SANCTUAIRE

La chapelle Sainte Blanche située à l'Isle, a été édifée sur l'emplacement d'un ancien sanctuaire qui était desservi par les moines de Saint-Jacut.

Le chanoine Ribault, rec-

teur de Saint-Cast (1915), rapportait qu'au début du siècle, des colonnes de pierres ainsi qu'un chapiteau sculpté gisaient à terre sur l'emplacement de l'ancienne Chapelle Sainte Blanche. De tels vestiges « pourraient » venir d'un monastère antique ou d'un temple romain ?

HISTORIQUE

En 1870, il existe encore quelques ruines de l'ancienne chapelle comprenant un pan de mur abritant une niche.

En 1915 un nouveau recteur est nommé à Saint-Cast: l'abbé François Ribault, le bâtiment lui est remis le 1^{er} décembre 1918

Le Culte du lieu est confirmé par le clergé.

Le 25 décembre 1918, le conseil municipal autorise la reconstruction de la chapelle.

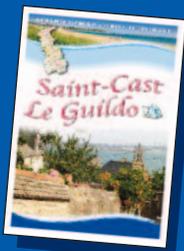
En 1920, on entreprend la reconstruction de la chapelle grâce à une collecte faite auprès de la population.

Lors des fondations, on trouve des sépultures très anciennes creusées dans le roc, d'une profondeur de 60 cm. Elles renferment des squelettes d'hommes de grandes tailles, têtes orientées à l'ouest. Ni bijoux, ni objets ne permettent de pré-

ser l'époque à laquelle vivaient ces hommes. Une commission archéologique les examine et déclare que ces sépultures pourraient être du VI^e siècle avant J. C voir plus anciennes: l'âge du bronze? (Il existe actuellement une pierre tombale à l'entrée)

ANECDOTE

Les mères de famille venaient de loin en pèlerinage sur le lieu de l'ancienne chapelle, pour prier Sainte Blanche afin de soulager une sorte d'eczéma et



La date limite d'envoi des articles pour le journal municipal de SEPTEMBRE est :

LE LUNDI 6 AOÛT 2012

à l'adresse suivante :

mairie@saintcastleguildo.fr



Histoire et patrimoine de Saint-Cast Le Guildo : La chapelle Sainte Blanche

de veiller sur les familles de marins inquiètes au moment des tempêtes.

LÉGENDE

En septembre 1758 (bataille de Saint -Cast le 11 septembre) après avoir incendié la chapelle, les Anglais, auraient jeté à la mer la statue de Sainte Blanche. La sainte aurait regagné le rivage laissant un sillage ressemblant à une longue traînée blanche: C'est le chemin de Sainte Blanche!

BIBLIOGRAPHIE

www.VillardSaint-Cast
www.Le Korrigan
www.Infos Bretagne
www.Archives Départementales des Cotes d'Armor
Certaines photos ont été prises par un membre de la Commission Consultatif du Patrimoine

AUJOURD'HUI

Aujourd'hui, la chapelle Sainte Blanche est ouverte toute l'année, grâce à des bénévoles et des membres

de la commission, de 9 h 00 à 19 h 00. Quelques messes sont célébrées à certaines périodes de l'année, ainsi que des concerts organisés par l'Office du Tourisme de Saint Cast Le Guildo.

G. Laënnec, membre de la Commission Consultative du Patrimoine.



COMMUNIQUÉ DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE MATIGNON

INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES ET DES CHEMINS DE L'EAU de la commune de Saint-Cast Le Guildo

PHASE DE PROSPECTIONS

Les prospections de terrain pour l'inventaire des cours d'eau et des zones humides de la commune de ST-CAST LE GUILD, menées par la Communauté de Communes du Pays de Matignon ont eu lieu durant les mois de mars et avril dernier

PRÉSENTATION ET RESTITUTION

Une première présentation des cartes d'inventaires a eu lieu le 14 juin 2012 en

présence des membres du groupe communal de suivi et de l'ensemble des agriculteurs exploitant sur la commune.

Cette réunion fut l'occasion, pour ces acteurs, de s'approprier ces nouvelles données: caractéristiques des zones humides de la commune, identification des écoulements principaux (temporaires ou permanents), localisation des zones nécessitant des prospections complémentaires sur le terrain.

Elle fut également l'occasion de comprendre les mécanismes de transfert de l'eau sur la commune et de pré-identifier des zones humides primordiales pour la qualité de l'eau, dans le cadre du projet de territoire de lutte contre les algues vertes.

Ce travail de restitution est suivi d'une phase « consultation du public » dans le courant de l'été 2012, avant de faire l'objet d'une validation par le Conseil Muni-

cipal, puis par la Commission Locale de l'Eau (C.L.E) pour intégration aux données du SAGE ARGUENON-Baie de la FRESNAYE.

Pour plus de renseignements:

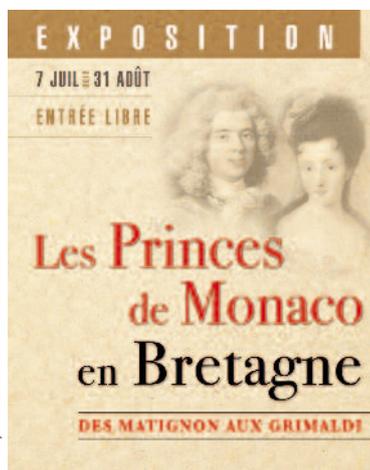
www.ccpaysdematignon.fr
Rubrique « Gestion des milieux aquatiques » ou contacter Elvis DENIEUL, technicien « rivières et zones humides » au 02.96.41.15.11
CCPM – Rue du Chemin Vert – 22550 Matignon



Communiqué mensuel : JUILLET 2012



Communauté de Communes
Pays de **Matignon**



© Rayures et Pointillés

- Inauguration à Saint-Cast-le-Guildo d'un square au nom de Charles-Maurice Grimaldi de Monaco (1727-1798).
- Visite du Fort La Latte à Plévenon.
- Inauguration au phare du Cap Fréhel, à Plévenon, d'une exposition intitulée « Les Princes de Monaco en Bretagne – Des Matignon aux Grimaldi ».

VISITE DU PRINCE ALBERT II DE MONACO LES 5 ET 6 JUILLET

Afin de redécouvrir les racines bretonnes des Grimaldi, Son Altesse Sérénissime le Prince Albert II de Monaco visitera les lieux emblématiques et historiques du Pays de Matignon les 5 et 6 juillet 2012.

Trois communes recevront le Prince pour lui faire découvrir un patrimoine historique lié aux Grimaldi : Matignon, Saint-Cast-le-Guildo et Plévenon.

Voici les principaux points du programme de visites :

- Présentation à Matignon d'une exposition photographique

TRAVAUX D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT SUBVENTIONNÉS

La Communauté de Communes du Pays de Matignon a mis en place sur 2 années (jusqu'à fin 2013), un programme d'Amélioration de l'habitat. Ce programme s'adresse



© Provoir

en priorité aux propriétaires occupants qui réalisent des travaux d'économies d'énergies ou d'adaptation de leur logement au handicap ou au vieillissement. Il permet à ces propriétaires de bénéficier de financements très intéressants (subventions, prêts...) leur permettant de réaliser leurs travaux dans de bonnes conditions.

Renseignements par téléphone au 02 96 62 22 00.

HALTE AUX DÉPÔTS SAUVAGES DE DÉCHETS

La Communauté de Communes du Pays de Matignon a le regret de constater

que des dépôts sauvages ont toujours lieu sur le territoire, principalement au pied des points recyclage. Elle rappelle que tout dépôt d'ordures ménagères sur un lieu public ou privé sans autorisation est interdit et passible d'une amende de 2^e classe (Articles R632-1 et 131-13 du code pénal). Les premiers procès-verbaux ont ainsi été dressés,

et la collectivité n'hésitera pas à continuer de le faire à l'encontre des personnes irrespectueuses de la propreté urbaine.

Rappel des consignes de tri sélectif :

Chaque point recyclage est composé de trois colonnes :



© Provoir

- une colonne jaune pour les emballages ménagers recyclables : bouteilles et flacons plastiques, cartonnets, briques alimentaires, boîtes de conserves, etc.
- une colonne bleue pour les journaux, revues, magazines.
- une colonne verte pour les bouteilles, pots et bocaux en verre.



INFOS PRATIQUES

LES ESTIVALES DE VOLLEY des Côtes d'Armor.

Du 26 au 29 juillet 2012, la plage des Mielles accueille le plus grand rassemblement européen de volley de plage

De 11h à 19h, venez participer ou assister aux tournois de volley de plage 3x3 de tous niveaux :

- tournois du 26 juillet : jeunes (moins de 15 ans), espoirs (15-18 ans), estivants, open.
- tournois des 27-28 juillet : régionaux féminin et masculin, nationaux féminin et masculin.
- tournois du 29 juillet : open + Trophée Prestige masculin et féminin et Trophée Euro Espoir qui regrouperont les 8 meilleures équipes qualifiées sur les 3 étapes des Estivales de volley.
- Le central sera édifié sur le sable, entouré de grandes tribunes, le village sera sur la digue et le grand stade des terrains sera sur le sable comme les années passées.

Pour les joueurs, les inscriptions sont prises sur place vers 11h. L'accès à la plage et à tout le site est libre et gratuit pour tous. Spectacle garanti avec des joueurs du plus haut niveau national.

PLUS DE RENSEIGNEMENTS :
sur le site internet : www.estivalesdevolley.fr
courriel : estivales.volley@laposte.net
Téléphone au 02 96 61 98 57.

CHÈQUE SPORT 2012/2013 :

pour bouger sans se ruiner ! La Région Bretagne lance cette année encore le dispositif Chèque sport pour inciter les jeunes bretons âgés de 15 à 19 ans à fréquenter davantage les terrains et les salles de sport.

Pour bénéficier d'une réduction de 15 €, suivez le guide ! Depuis 2006, la Région Bretagne s'est engagée dans une politique active en faveur de l'accès au sport pour tous, et notamment auprès des jeunes, dans une région d'une grande vitalité sportive. Pour y parvenir et alléger le budget des familles, elle offre depuis la rentrée 2008-2009 un Chèque sport correspondant à un montant de 15 €, initialement destiné aux sportifs âgés de 16 à 18 ans. Fort de ce succès, le dispositif a été étendu aux jeunes de 19 ans en 2011. Ainsi, lors de la saison 2011/2012, plus de 25000 jeunes ont bénéficié du

Chèque sport et ont ainsi réduit de 15 € le coût de l'adhésion dans leur club.

Cette année, depuis, le 1^{er} juin, les jeunes nés en 1994, 1995, 1996, 1997 peuvent à nouveau retirer leur chèque sur bretagne.fr/jeunes et le faire-valoir auprès des 2500 clubs partenaires. Cette aide individuelle unique est valable pour toute adhésion annuelle à un ou plusieurs clubs sportifs bretons, hors association interne à un établissement scolaire (UNSS ou UGSEL). Pour en bénéficier, rien de plus simple : il suffit de se rendre sur le site de la Région Bretagne dédié aux jeunes, de remplir un formulaire d'inscription, d'imprimer son chèque et de le présenter à son club au moment de son inscription.

Toutes les infos sur www.bretagne.fr/jeunes

POUR VOTRE SÉCURITÉ

- Ouverture poste provisoire **Gendarmerie** du 9 juillet au 21 août
Accueil du public de 14 à 19h00-Tel : 02.96.41.84.64
- Ouverture poste de secours **Grande Plage** du 1^{er} juillet au 31 août-Tel : 02.96.41.96.87

MARCHÉS SUR SAINT-CAST LE GUILDO

- **Lundi** : marché estival Place du Marché à partir du 18 juin jusqu'au 10 septembre
- **Mardi** : Place de l'Église sur le Guildo
- **Jedi** : marché de nuit du 5 juillet au 23 août organisé par l'UCAC (17 h 00-23 h 30) - Quartier des Mielles
- **Vendredi** : marché Place Anatole Le Braz- Quartier de l'Isle

SOPHROLOGUE Agnès BOURGEOIS

2 rue de l'Hilda - 22380 SAINT CAST LE GUILDO

Relaxation, sophrologie poids de forme, émostress..
Consultation possible à domicile si mobilité réduite.

Horaire : 9h00 -19h00 du lundi au vendredi
(1 samedi sur 2 de 10h00 à 18h00)

Tel : 06.79.12.58.29 – a.bourgeois.sophro@gmail.fr



INFOS PRATIQUES

La CANICULE et nous... COMPRENDRE et AGIR

La canicule peut mettre notre santé en danger

La santé peut être en danger quand ces 3 conditions sont réunies:

- il fait très chaud,
- la nuit, la température ne descend pas ou très peu,

- cela dure depuis plusieurs jours

Selon l'âge de la personne les sensations et les actions ne se présentent pas de la même façon.

Si vous êtes une personne âgée, isolée ou handicapée, pensez à vous inscrire sur le registre de votre mairie ou à contacter votre Centre Communal d'Action sociale (CCAS). Vous bénéficierez ainsi d'une aide en cas de canicule.

En savoir plus : www.inpes.sante.fr

RENSEIGNEMENTS UTILES

HOTEL DE VILLE DE ST-CAST LE GUILDO

Horaires d'ouverture :

Lundi : 9 h - 12 h et de 14 h - 16 h
du mardi au vendredi : 9 à 12 h
et de 14 à 17 h.

- Place de l'Hôtel de Ville :
02.96.41.80.18
- Fax : 02.96.41.98.08
- Mairie annexe
du GUILDO :
02.96.41.07.07
- Fax : 02.96.41.29.20

SERVICES TECHNIQUES MUNICIPAUX

« Bois Bras » : 02.96.41.71.55

PISCINE Rue de la Bataille :
02.96.41.87.05

OFFICE DU TOURISME
Place du Général de Gaulle :
02.96.41.81.52

INTERCOMMUNALITE

- Maison des Associations
Matignon : 02.96.41.15.11
- Fax : 02.96.41.15.14
- Services techniques :
02.96.41.21.70
- Déchetterie : 02.96.41.12.63

POMPIERS : 18
• Poste de secours Grande
Plage : 02.96.41.88.88

GENDARMERIE

- Matignon : 17
- St Cast, Place du Général
De Gaulle en saison :
02.96.41.73.27

LA POSTE

- St Cast 2, rue de la Colonne :
02.96.41.81.80
- Agence Postale (Mairie
Annexe) : 02.96.41.07.07

S.N.S.M. La Capitainerie :
02.96.41.76.61

BUREAU DU PORT
02.96.81.04.43

CENTRE DES QUATRE VAULX
02.96.41.04.61
Association LES MOUETTES :
02.96.41.25.20

OUEST-FRANCE
M. Alain TRICETTI :
02.96.84.26.52

PETIT BLEU
M. BRIEND Georges
02.96.50.40.03

LE TELEGRAMME
M^{me} GILLE Anne : 06.85.81.40.01

PAROISSE Presbytère
de St-Cast : 02.96.41.81.08

MEDECINS

- Dr TUAL, rue Jacques
Cartier : 02.96.41.82.10
- Dr ALLAIN 2, rue Château-
briand. 02.96.41.09.01

INFIRMIERES

- M^{me} LATASTE, rue de l'Hilda
02.96.41.96.06
- M^{me} ALLOUET & M^{me} PRESSE
Marie - La Baillie :
02.96.41.77.92

• M^{lles} POUSSIER & BOLZER
1, rue Anne de Bretagne :
02.96.41.67.97

PHARMACIE

- DES MIELLES, M^{me} YVER
Anne Sophie : 02.96.41.80.69
- CHARRUEY N-Dame du
Guildo : 02.96.41.17.26

PEDICURE - PODOLOGUE

- M^{me} BERTOLOTTI Florence :
02.96.41.11.02
- M^{me} MARREC Anne :
02.96.86.10.85

KINÉSITHÉRAPEUTES :

- Cabinet rue de l'Hilda :
M. LAURENT Philippe
et M. LEBRET Matthieu
02.96.41.76.27
- M^{me} DUPUY Sophie & Alin
BRINZA, 30 Bd de
Penthièvre : 02.96.81.04.46
- M^{me} TREGUY Aurore
4 bis Rue Dugay Trouin :
02.96.41.68.64

SOPHROLOGUE RELAXOLOGUE :

- Sylvie BLONDEAU 27 bd Côte
Emeraude : 06.22.35.97.43
- Agnès BOURGEOIS Cabinet
rue de l'Hilda : 06.79.12.58.29

DENTISTES :

- M. et M^{me} SIMON Rés. Le
Surcouf, 30, Bd de la Vieux-
ville : 02.96.41.81.25
- M. LAPLANCHE
& M^{me} RAULINE
Rue J. Cartier :
02.96.41.81.16

CHIROPRACTEUR :

- M^{me} DELOBEL Marine :
06.85.92.22.16

AMBULANCES CASTINES - TAXIS

- M. BODIN Jean-Luc,
Rue des Rochettes :
02.96.41.72.72

CAMPINGS DE SAINT-CAST LE GUILDO

- LES BLES D'OR :
02.96.41.99.93
- CHATEAU DE GALINEE :
02.96.41.10.56
- LE CHÂTELET :
02.96.41.96.33
- LES MIELLES : 02.96.41.87.60
- LA CRIQUE : 02.96.41.89.19
- QUATRE VAULX (le Guildo).
02.96.41.29.75
- LE CLOS TRANQUILLE
(Guildo) : 02.96.41.29.72
- LA FERME PEN-GUEN :
02.96.41.92.18
- LA FONTAINE : 02.96.41.95.64
- LA BAIE : 02.96.41.82.67

VILLAGE VACANCES FAMILLES

- Plage de la Mare :
02.96.41.87.28

SERVICE EDF PLANCOET

- 08.10.73.16.46

CENTRE VÉTÉRINAIRE

- Dr MAYAUX, PI Rioust
des Villes Audrains
MATIGNON :
02.96.41.22.05



INFOS PRATIQUES

DERNIERE MINUTE ! SAINT-CAST PORT D'ARMOR CERTIFIÉ !

SAINT CAST PORT D'ARMOR vient d'obtenir la certification ISO 14001 (environnement) et OHSAS 18 001 (sécurité). Ces labels font de notre port l'un des tous premiers de France. Nous évoquerons d'une façon plus détaillée ces qualités dans « Les Echos » du mois de septembre 2012

Recensement des EAUX DE BAINNADE



© Franck Hamon

Participez au recensement des eaux de baignade du 1^{er} juillet au 30 septembre 2012 pour la saison balnéaire 2013

La loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006, a modifié le code de la santé publique et a confié aux communes la réalisation du recensement des eaux de baignade.

En effet, une nouvelle directive de l'Union Européenne sur la qualité des eaux de baignade demande à tous les États membres d'établir une liste des eaux de baignade avant chaque saison balnéaire.

Ces eaux de baignade font l'objet d'un suivi sanitaire notamment visant à surveiller la qualité des eaux.

Dans le cadre de ce recensement, la participation du public est demandée.

Si vous souhaitez formuler des suggestions et observations sur les lieux de baignade à retenir ou à améliorer pour la saison balnéaire 2010, il vous est proposé d'inscrire vos remarques sur les registres mis à votre disposition à l'Hôtel de Ville de Saint-Cast et à la Mairie annexe du Guildo du 1^{er} juillet au 30 septembre 2012.

Vous pouvez également exprimer votre avis à l'adresse suivante : mairie@saintcastleguildo.fr

Toute personne qui procède à l'aménagement d'une baignade, publique ou privée à usage collectif, doit en faire, avant l'ouverture, la déclaration à la Mairie du lieu de son implantation. Cette déclaration, accompagnée d'un dossier

justificatif, comporte l'engagement que l'aménagement de la baignade satisfait aux normes d'hygiène et de sécurité fixées par les décrets mentionnés aux articles L 1332-7 et L 1332-8. Les personnes concernées doivent se faire connaître en Mairie avant le 30 novembre 2012

Affichage effectué sur les sites suivants :

Hôtel de Ville de Saint-Cast, Mairie annexe du Guildo, Office du Tourisme, Site Internet, Plage de la Fosse, Plage de la Fresnaye, Plage de la Pissote, Plage de la Mare, Grande Plage, Plage de Pen Guen, Plage des Quatre Vaulx.

LISTE DES SITES DE BAINNADE EXISTANT EN 2012

Plage de la Fosse, Plage de la Fresnaye, Plage de la Pissote, Plage de la Mare, Grande Plage, Plage de Pen Guen, Plage des 4 Vaulx

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

Mairie : 02.96.41.80.18 - Fax : 02.96.41.98.08

Mairie Annexe du Guildo : 02.96.41.07.07

Adresse mail : mairie@saintcastleguildo.fr

Servitude de passage des piétons le long du littoral

(Lois du 31 décembre 1976 et du 3 janvier 1986)

Par arrêté préfectoral, les propriétés du littoral de la commune ont été grevées d'une Servitude (S.P.P.L.) destinée au passage exclusif des piétons. Or il est constaté que le cheminement est fréquemment emprunté par des cyclistes et des cavaliers, voire par des engins motorisés de type Quad. Ces usages ont un effet désastreux sur la bonne tenue de la frange littorale, par nature fragile, et sont dif-

CABINET DE RELAXATION

« Equilibre et Bien Etre »

27 Bd de la Côte d'Emeraude - 22380 ST CAST LE GUILDO

Sylvie Blondeau, relaxologue vous accompagne vers votre Equilibre et Bien Etre, vous guide dans la gestion du stress et des émotions : Massage de relaxation, Réflexologie plantaire. En groupe vous pouvez joindre : Une séance de yoga hebdomadaire et les "Samedis Bien Etre"

Tel : 06 22 35 97 43, ou site : www.equilibreetbienetre.fr



INFOS PRATIQUES

facilement admissibles dans la traversée de terrains pour la plupart privés.

En cas de non-respect de la Loi, les contrevenants sont passibles d'une amende de 135 € (contravention de 4^e classe – Art. R.160-33, 2^e alinéa du Code de l'Urbanisme) pouvant être portée à 750 € en cas de récidive.

Les promeneurs sont informés que les sentiers, mis à leur disposition, sont placés sous leur sauvegarde. Ils sont invi-

tés à respecter la faune, la flore et la propreté des lieux. Certains chemins sont destinés EXCLUSIVEMENT au passage des piétons. Les usagers sont priés de ne pas s'en écarter en pénétrant dans les propriétés.

De même, certaines promenades peuvent présenter des risques, notamment en bordure immédiate de falaise. La responsabilité des promeneurs est engagée en cas d'accident résultant d'imprudence ou d'inattention de leur part.



Informations Municipales

Élections Législatives du 10 et 17 juin 2012

Résultats du 1^{er} tour

Nombre d'électeurs inscrits	1305	1055	957	
Nombre d'émargements :				
Nombre de votants :	839	680	637	
Bulletins nuls :	17	10	7	
Suffrage exprimés :	822	670	630	
CANDIDATS	BUREAU 1	BUREAU 2	BUREAU 3	TOTAL
Nadia CHIKH	5	8	9	22
Didier GIFFRAIN	30	20	12	62
Christophe OLLIVIER	2	1	3	6
Michel VASPART	379	252	197	828
Gérard de MELLON	74	81	77	232
Yves PELLE	4	11	9	24
Alexandra LEROY	3	1	0	4
Driifa BELARBI	3	5	0	8
Julien ROGER	8	5	3	16
Viviane LE DISSEZ	265	242	270	777
Didier LECHIEN	24	22	24	70
Michel FORGET	25	22	26	73

Résultats du 2^e tour

Nombre d'électeurs inscrits :	1305	1055	957	
Nombre de votants :	828	665	643	
Bulletins nuls :	21	12	22	
Suffrage exprimés :	807	653	621	
CANDIDATS	Bureau 1	Bureau 2	Bureau 3	TOTAL
1 – Michel VASPART	447	343	281	1071
2 – Viviane LE DISSEZ	360	310	340	1010





ACTUALITÉ DES ASSOCIATIONS

VIE DES ASSOCIATIONS

Le tissu associatif de SAINT-CAST LE GUILDOR est riche. De nombreuses opportunités pour s'occuper, donner aux autres, se former, se distraire etc. sont proposées par près de 100 associations

Les Echos se proposent de donner un espace plus grand à celles-ci (à leur initiative). Ainsi, un accent particulier leur sera proposé à la création (par exemple la récente association « Envolvey-You »). À l'inverse, si une association était amenée à disparaître, les Echos proposent ses colonnes pour que le travail accompli soit conservé en mémoire.

Ainsi, ce jour, l'association D2E (association pour la promotion du Développement Durable de l'Environnement et de l'Écologie) qui s'est dissoute le 10 mai 2012.

D2E « DÉVELOPPEMENT DURABLE, ENVIRONNEMENT & ÉCOLOGIE »

Après avoir milité pour une bonne prise en charge du développement durable, de l'environnement et de l'écologie à SAINT CAST LE GUILDOR, l'association a dû proposer à son assemblée générale extraordinaire le 10 mai 2012, de cesser toute activité associative et de se dissoudre.

Cette décision a été prise à l'unanimité moins une voix, les membres présents ayant simplement constaté l'impossibilité de recomposer un conseil d'administration au complet, l'ancien conseil ayant démissionné en bloc sauf un de ses membres. L'association a fonctionné durant tout l'exercice 2011 - 2012 sans président élu. Toutes les décisions ont été prises collégialement, chacune d'entre elles résultant d'échanges internes animés.

Nous n'échangerons plus sur des sujets importants comme l'assainissement (collectif et non collectif), la collecte et le traitement des déchets ménagers, l'introduction dans le PLU d'une réflexion sur les « liaisons douces », voire sur un plan de circulation, la mise à disposition de repas « Bio » à la cantine scolaire avec tous ses corollaires comme les notions de diététique ou autres sujets pouvant découler d'une telle expérience, et c'est dommage ! De même, il n'y aura plus de conférence/échange sur des sujets pertinents, exemple : les enjeux du développement en zone littorale.

Le regret des adhérents est d'autant plus fort que depuis quelque temps, nos élus, décideurs, appréciaient notre mode de faire... c'est-à-dire échanger avec eux sur l'intérêt d'introduire tel ou tel élément susceptible de réorienter leurs projets vers

ce que nous pensions pouvoir être un « mieux » environnemental sans qu'à aucun moment nous ne cherchions à nous ériger nous-mêmes en « décideurs », ce que nous ne sommes pas, la Loi pouvant à tout moment nous le rappeler.

Qu'il me soit permis de remercier toutes celles et ceux qui ont œuvré durant ces cinq années et auront permis cette reconnaissance. C'était en quelque sorte un pas en avant vers ce qui pourrait constituer un mode de concertation avant décision, ne serait-ce pas la démocratie participative ? Et nous aurons été de ce point de vue des pionniers. Espérons que notre absence n'ouvrira pas une porte trop grande des pratiques de censure sectaires simplement limitées à des actes juridiques (voire d'intimidation)...

Le représentant légal
J.-P. PINSON

N.B : les archives récoltant l'essentiel des réflexions conduites seront remises à la Mairie.

L'ASSOCIATION DE L'ISLE

Nous organisons :

LES FÊTES DE L'ISLE

MARDI 3 JUILLET et MARDI 7 AOÛT – place Anatole Le Braz. Bal, moules-frites, musique et restauration sur place

VIDE-GRENIERS

SAMEDI 21 JUILLET et SAMEDI 25 AOÛT – quartier de l'Isle

SAUVETEURS EN MER FÊTE DES SAUVETEURS EN MER

Dimanche 12 août – PORT de Saint-Cast. Organisé par la SNSM

DON DE SANG

En 2012, encore une forte augmentation des besoins Pas de vacances pour la maladie.

En période estivale et son lot d'accidents, les besoins en produits sanguins sont en forte augmentation.

L'association pour le Don de Sang Bénévole du canton



2012 : un grand cru pour la Fête des Voisins... à St Cast le Guildo !

Plus de 20 manifestations sur toute la commune. Plus de 500 personnes ont "officiellement" participé à cette Fête.

A l'année prochaine !

Martine Vallois, pour le Comité des Fêtes



ACTUALITÉ DES ASSOCIATIONS

de Matignon, organise trois collectes de sang dans le canton : A Matignon, jeudi 5 juillet, Salle des Fêtes, de 14 à 19 h.

À St-Cast Le Guildo, le lundi 16 juillet et le jeudi 16 août, Salle Abbé Lebreton, de 10h30 à 13 h et de 15h à 18h30

L'ABSB, forme le vœux que les citoyens dans notre région, hélas trop nombreux, qui ne donnent pas encore, comprennent que donner son sang dans le cadre médicalement sécurisé de la transfusion sanguine, résulte d'un devoir d'humanité et de solidarité auquel chaque femme et chaque homme devraient souscrire, pour que jamais le « précieux liquide source de vie » ne vienne à manquer pour celles et ceux qui en attendent espoir et guérison.

Pour donner son sang, il faut : être en bonne santé, âgé de 18 à 70 ans, se munir d'une pièce d'identité pour un premier don.

DONNER EST INDISPENSABLE, RE-DONNER ÉGALEMENT

Charles Rudi - E-mail : charles.rudi@orange.fr

LES AMIS DE L'ORGUE

CONCERT DE MUSIQUE CLASSIQUE dimanche 12 août 2012 à l'ÉGLISE de ST-CAST-LE-GUILD0 à 21 h
Les Amis de l'Orgue organise un concert de musique

classique **ENTRÉE LIBRE** avec libre participation aux frais de l'« Ensemble Improvisation » de renommée internationale en **DUO** (Natalia ERMAKOVA: Violoncelliste et Eric BLIN: Accordéoniste classique).
Programme :
LES 4 SAISONS de Vivaldi
Suite n° 1 de Peer Gynt de Grieg. Méditation de Thais de Massenet... Avé Maria de Schubert...

Le Président,
Marc LEROLLE

BIBLIOTHÈQUE POUR TOUS

Du 11 juillet 2012 au 29 septembre 2012 la bibliothèque est ouverte : lundi - mercredi - jeudi - vendredi de 17 à 19 h et samedi de 10 à 12 h

Nous vous attendons nombreux. En 2012, une centaine de livres sont venus enrichir nos rayons.

Comme chaque année, vous trouverez beaucoup de livres choisis parmi la sélection des palmarès 2012. Nous avons aussi retenu quelques ouvrages recommandés par les notes bibliographiques que publie le réseau national. Ces livres sont écrits par de nouveaux auteurs qui souvent deviendront les lauréats des prix littéraires futurs.

Les livres jeunes ne sont pas oubliés.



Jeux et divertissements : QUIZ

LE GRAND QUIZ EST DE RETOUR !

Voici les réponses des catégories parues dans le N°43 :
FRANÇAIS Adulte : 1 = A, 2 = B, 3 = A, 4 = A, 5 = C
Musique : 1 = B, 2 = C, 3 = B, 4 = A, 5 = C

CINÉMA Adultes			
Question 1:			
Quelle aventure de Tintin a été adaptée en comédie ?			
	Le crabe aux pinces d'or		A
	Le temple du soleil		B
	Les bijoux de la Castafiore		C
Question 2:			
Quel acteur américain a terminé 2ème des 24 heures du Mans ?			
	Steeve Mac queen		A
	Paul Newman		B
	Robert Redford		C
Question 3:			
Dans "mange prie aime" Julia Roberts trouve la paix intérieure et l'amour			
	Bali		A
	Barcelonne		B
	Bangkok		C
Question 4:			
L'évènement relaté dans le film "des dieux et des hommes" s'est déroulé en			
	Algérie		A
	Argentine		B
	Maroc		C
Question 5:			
Quel rôle joue Yves Montant dans "la folie des grandeurs" ?			
	Maitre d'arme		A
	Seigneur		B
	Valet		C

LITTÉRATURE Adultes			
Question 1:			
Dans ses souvenirs d'enfance et de jeunesse quel écrivain adressa la "prière de l'Acropole" ?			
	Chateaubriand		A
	Lamartine		B
	Renan		C
Question 2:			
A qui doit on "la mort du loup" ?			
	V Hugo		A
	A de Musset		B
	A de Vigny		C
Question 3:			
Ou se déroulent les romans de Dona Léon ?			
	Florence		A
	Rome		B
	Venise		C
Question 4:			
Qui est Marguerite de Crayencour ?			
	Marguerite Duras		A
	Marguerite Eliot		B
	Marguerite Yourcenar		C
Question 5:			
César Birotteau est le titre d'une œuvre de :			
	Balzac		A
	Flaubert		B
	Maupassant		C



Évènements

SAINT-CAST
Samedi 28
Juillet

La FÊTE DES 4 VAUX

FÊTE SES 20 ANS D'EXISTENCE

Soirée dansante - feu de joie
 feu d'artifices
 A partir de 19 heures
 Plage des 4 Vaux

Moules, frites, galettes, saucisses...
 Pour les plus petits : structures gonflables et confiseries.

Organisé par la société de Chasse du Guildo

Saint-Cast le Guildo
 4^{ème} Edition du Festival

un air de **Jazz**

28 JUILLET
 AU
6 AOÛT 2012

Lundi 30 JUILLET - 21h
 Patrick ARTERO
 Sextet

Lundi 6 AOÛT - 21h
 IRAKLI
 et les Louis Ambassadors

www.unairdejazz.com

FEU D'ARTIFICE et BAL du 14 juillet

sur la grande plage de **SAINT-CAST Le Guildo**

tirage du feu vers 23 h 30

Soirée organisée par les Sapeurs Pompiers de **MATIGNON**

SAINT-CAST
 Face camping des Mielles

5 Août 2012

BROCANTE
VIDE-GRENIERS

Réservations : 02 96 41 22 98
 02 96 41 82 76

Organisation : O.G.E.C. école Sacré-Cœur Saint-Cast

CIRCUIT DE LA CÔTE D'EMERAUDE

TOURNOI ANNUEL TENNIS CLUB SAINT CAST LE GUILDO
 DU 25 JUILLET AU 4 AOÛT 2012

ÉPREUVES
 JEUNES 13/14 ANS
 SENIORS DAMES/HOMMES
 SENIORS H +35 ANS/+45 ANS

DROITS D'ENGAGEMENT / BALLEES FOURNIES
 ADULTES 18€
 JEUNES 10€

	Vainqueur	Finaliste	1/2 finaliste	1/4 finaliste
SH	500€	350€	170€	90€
SD	400€	300€	100€	70€
Autras	Lots	Lots	Lots	

Juge Arbitre du tournoi - Antoine Coffe
 Homologation n°T2012052200110

Contact 02 96 41 94 28 - 06 84 22 23
 3 rue des tennis 22380 Saint Cast le Gu

Joindre photographie de licence, certificat, n° de téléphone, et disponible

Saint-Cast le Guildo

FORUM DES ASSOCIATIONS

Samedi 8 Septembre
 de 10 h à 18 h

Chapiteau - rue de Brie